

2013-2636
2014-05-28

**PROHEXADIONE DE CALCIUM TECHNIQUE
RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES**

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

POUDRE

GARANTIE: Prohexadione de calcium 94%

N° D'HOMOLOGATION 28043 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER
LA VIE OU DES BIENS, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1-800-454-2673**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET: Vrac

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1

No. Tél (289) 360-1300

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un régulateur de croissance des plantes homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

LIMITATIONS

Ne pas appliquer le produit tel quel directement sur les cultures.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Nocif si ingéré.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Laver à fond après la manutention et avant de manger, boire et/ou fumer. Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant original durant l'entreposage.

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des engrais ou autres pesticides.

Garder loin du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

Garder à l'écart de l'humidité dans le contenant étroitement scellé.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour les déversements, porter l'équipement de protection nécessaire. Absorber le produit déversé avec une substance inerte comme de la sciure de bois ou du sable. Nettoyer la zone contaminée avec une solution détergente.

Éviter de contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Si touché par le feu, utiliser de l'eau, de l'eau pulvérisée, de la mousse, du CO₂ ou un moyen d'extinction chimique. Dans des conditions d'incendie, des vapeurs nocives peuvent être produites; porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection. Empêcher l'eau d'extinction de s'infiltrer dans les réseaux d'eau publiques.

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.